

Poste de animateur-trice d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Postes en CDI temps partiel annualisé :

- 19h45/semaine – annualisées (mercredis, une partie des petites et grandes vacances + prépa)

Mission générale

↳ L'animateur d'accueil de loisirs:

- Participe à l'établissement du projet pédagogique avec l'équipe
- Met en place des projets d'animation dans le respect du projet pédagogique de la structure et du projet éducatif de l'association
- Coordonne des activités
- Veille à la sécurité des enfants sous sa responsabilité

↳ Par son action, il contribue au développement de l'action du mouvement Familles Rurales sur le secteur concerné

Missions (liste non exhaustive)

- Accueil de loisirs

Pédagogique

Assure la co-construction du projet pédagogique

Créer les projets d'animation

Assure l'animation auprès des enfants

Familles

Assure le relationnel familles au quotidien pour l'accueil des enfants

Accueil des familles et enfants (pointage)

Vie quotidienne

Veille au respect des règles de vie

Assure le rangement et le ménage de l'accueil selon plan établi par la directrice

Aide la sécurité de l'accueil (vérification trousse sanitaire, date péremption aliments, médicaments...)

Expérience

Une expérience significative en animation accueil de loisirs serait appréciée.

Une appétence pour l'accueil des enfants en situation de handicap serait un plus

Formation

- *Diplôme de l'animation (CPJEPS, Bpjeps)*
- *BAFA ...*

Familles Rurales

Association du Pays de Hédé-Tinténac

Compétences exigées

- *Bon relationnel (enfants/adultes)*
- *Maîtrise de technique d'animation*
- *Travail en équipe et disponibilité*
- *Connaissance du milieu associatif et du public*

Rémunération selon la convention collective Familles Rurales 995,42€ brut/mois

Merci d'adresser votre candidature au plus vite
(CV et lettre de motivation)

Familles Rurales - Association du Pays de Hédé Tinténiac
A l'attention de Linda JANVIER
2, rue de la Corderie
35190 Tinténiac.

Par mail : linda.janvier.frhedetinteniace@gmail.com
06 72 67 76 96